

Direction Générale des Finances Publiques

# IMPOT SUR LES SOCIETES

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	<b>06042017</b>	et clos le	<b>30062018</b>	Régime simplifié d'imposition <input type="checkbox"/>	Régime réel normal <input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe <input type="checkbox"/>				Si PME innovante <input type="checkbox"/>	Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-Ö B (entreprises de transport maritime) <input type="checkbox"/>
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinque C du CGI)					
Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD					
Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation :					

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration	SIE PARIS 5e 20 , rue Geoffroy Saint Hilaire  75230 PARIS Cedex 5			Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :
<b>A IDENTIFICATION</b>	<b>SELAS PHARMACIE SAINT HILAIRE 18-2 RUE GEOFFROY SAINT-HILAIRE  75005 PARIS</b>			
Identification du destinataire	Insp. IFU	N° dossier	82907243800015 N° Siret	<b>B ACTIVITE</b>
Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :				Activités exercées (souligner l'activité principale) :
				Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>

## REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

--	--	--	--	--	--	--	--	--

## C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf.notice)

<b>1 Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 %	Bénéfice imposable au taux de 28%	9 607	Bénéfice imposable au taux de 15%	46 273	Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)
<b>2 Plus-values</b>	Plus-values à long terme imposables au taux de 15%			Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15% (ligne 17 du tableau n° 2059-A ou 591 du 2033-C) (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre 1)		
Plus-values à long terme imposables au taux de 19%	Autres plus-values imposables au taux de 19%			Plus-values à long terme imposables aux taux de 0%	Plus-values exonérées art.238 quindecies	

## 3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité	<input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles art.44 septies	<input type="checkbox"/>	Zones franches d'activité art.44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	<input type="checkbox"/>	Plus-values exonérées relevant du taux à 15%	<input type="checkbox"/>		

## 4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

<b>D IMPUTATIONS</b> (cf. la notice de la déclaration 2065)	Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).
---	---

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement	
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

## E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

**Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée . Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôt. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télé déclarer sur le site www.impots.gouv.fr.**

CGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> Nom, adresse, téléphone, télécopie : - Professionnel de l'expertise comptable : CABINET MARC BORGEL	5 rue de Rivoli 75004 PARIS	0682919553
- Conseil :		
- CGA :		
- N° d'agrément du CGA <input type="checkbox"/>	A Paris ....., le 14102018	
	Signature et qualité du déclarant	
	ULYSSE NATAF	

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise  
et date de clôture de l'exercice

**SELAS PHARMACIE SAINT HILAIRE  
30062018**

## F | REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus		(e)
		(f)
		(g)
		(h)
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)
7. Montant des revenus répartis	total (a à h)	

G | REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise

**SELAS PHARMACIE SAINT HILAIRE**

et Date de clôture de l'exercice

**30062018**

**H DIVERS**

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

**I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION**

**REMUNERATIONS**

Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2017, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

**CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION  
MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT)**

(voir les explications figurant sur la notice)

Taux de 15 %  
(art. 219 I a *ter* et a *quater* du CGI)

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice

MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice

MVLT réalisée au cours de l'exercice

MVLT restant à reporter

Désignation de l'entreprise : **SELAS PHARMACIE SAINT HILAIRE**Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois \* **15**Adresse de l'entreprise : **18-2 RUE GEOFFROY SAINT-HILAIRE 75005 PARIS**

Durée de l'exercice précédent \*

Numéro SIRET \* **8 2 9 0 7 2 4 3 8 0 0 0 1 5**Néant  \*Exercice N, clos le, **30062018**

N-1

		Brut <b>1</b>	Amortissements, provisions <b>2</b>	Net <b>3</b>	Net <b>4</b>
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISE *	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement*	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (1)	AH	AI	1 175 000	1 175 000
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisa-tions incorporelles	AL	AM		
IMMobilisations corporelles	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	114 844	18 744
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
IMMobilisations financières (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	8 441	8 441
<b>TOTAL (II)</b>		<b>1 298 284</b>	<b>BK</b>	<b>18 744</b>	<b>1 279 540</b>
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU	145 527	145 527
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	42 807	42 807
	Autres créances (3)	BZ	CA	30 783	30 783
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....	CD	CE		
	Disponibilités	CF	CG	465 089	465 089
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	2 060	2 060
<b>TOTAL (III)</b>		<b>CJ</b>	<b>CK</b>	<b>18 744</b>	<b>686 267</b>
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN			
	<b>TOTAL GENERAL (I à VI)</b>	<b>CO</b>	<b>1A</b>	<b>1 984 552</b>	<b>18 744</b>
	Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an : CR
	Clause de réserve de propriété: * Immobili-sations :		Stocks :		Créances :

Désignation de l'entreprise <b>SELAS PHARMACIE SAINT HILAIRE</b>				Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N	Exercice N-1	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : .....10 000.....)	DA	10 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK )	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1 )	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ )	DG		
	Report à nouveau	DH		
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	<b>56 102</b>	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	<b>66 102</b>	
	Autres fonds propres	DM		
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Produit des émissions de titres participatifs	DN		
	Avances conditionnées	DO		
	<b>TOTAL (II)</b>	DP		
<b>DETTE(S) (4)</b>	Provisions pour risques	DQ		
	Provisions pour charges	DR		
	<b>TOTAL (III)</b>	DS		
	Emprunts obligataires convertibles	DT		
	Autres emprunts obligataires	DU		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DV	1 181 426	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI )	DW	319 957	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DX		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DY	333 651	
	Dettes fiscales et sociales	DZ	64 672	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	EA		
	Autres dettes	EB		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EC	<b>1 899 706</b>	
	<b>TOTAL (IV)</b>	ED		
	Ecart de conversion passif *	EE	<b>1 965 808</b>	
	<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>			
<b>RENOVIS</b>	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)}	1C		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1D		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EF		
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créiteurs de banques et CCP	EG	821 219	
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.				

Désignation de l'entreprise : SELAS PHARMACIE SAINT HILAIRE							Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	2 237 560	FB		FC	2 237 560
	Production vendue { biens* services *	FD		FE		FF	
		FG	37 938	FH		FI	37 938
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 275 498	FK		FL	2 275 498
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)							FP 4 227
Autres produits (1) (11)							FQ 31
<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>							<b>FR 2 279 755</b>
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	1 626 268
	Variation de stock (marchandises )*					FT	(145 527)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	359 646
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	63 113
	Salaires et traitements *					FY	200 131
	Charges sociales (10)					FZ	80 084
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions				GA	18 744
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GB	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GC	
	Autres charges (12)					GD	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>							<b>GF 2 203 359</b>
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>							<b>GG 76 396</b>
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	<b>Total des produits financiers (V)</b>					GP	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	13 295
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	<b>Total des charges financières (VI)</b>					GU	<b>13 295</b>
<b>2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)</b>							<b>GV (13 295)</b>
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>							<b>GW 63 101</b>

④

## COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise <b>SELAS PHARMACIE SAINT HILAIRE</b>			Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N	Exercice N-1
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	68
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	68
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	(68)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		HJ	
Impôts sur les bénéfices *		HK	6 931
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	2 279 755
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	2 223 654
<b>5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)</b>		HN	56 102
<b>RENOVIS</b>	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont {      produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
	(3) Dont {      - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	1G	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs ( à détailler au (8) ci-dessous )	HP	11 655
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	HQ	4 140
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1H	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	1J	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	1K	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinque D)	HX	
	(9) Dont transferts de charges	RC	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	RD	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A1	4 227
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A2	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	A3	
	obligatoires A9	A4	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
Amendes		68	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures		Produits antérieurs

(Ne pas reporter le montant des centimes)\*

Désignation de l'entreprise <b>SELAS PHARMACIES SAINT HILAIRE</b>							Néant <input type="checkbox"/> *
<b>CADRE A</b>		<b>IMMOBILISATIONS</b>			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			<b>TOTAL I</b>		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			<b>TOTAL II</b>	KD	KE	KF <b>1 175 000</b>
CORPORELLES	Terrains				KG	KH	KI
	Sur sol propre	[ Dont Composants	L9		KJ	KK	KL
	Sur sol d'autrui	[ Dont Composants	M1		KM	KN	KO
	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Composants	M2		KP	KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants	M3		KS	KT	KU
	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	KW	KX <b>20 515</b>
	Matériel de transport *				KY	KZ	LA
	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	LC	LD <b>94 329</b>
	Emballages récupérables et divers *				LE	LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours				LH	LI	LJ
FINANCIERES	Avances et acomptes				LK	LL	LM
	<b>TOTAL III</b>				LN	LO	LP <b>114 844</b>
	Participations évaluées par mise en équivalence				8G	8M	8T
	Autres participations				8U	8V	8W
	Autres titres immobilisés				1P	1R	1S
CORPORELLES	Prêts et autres immobilisations financières				1T	1U	1V <b>8 441</b>
	<b>TOTAL IV</b>				LQ	LR	LS <b>8 441</b>
	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>				ØG	ØH	ØJ <b>1 298 284</b>
	Diminutions						
	<b>CADRE B</b>		<b>IMMOBILISATIONS</b>		par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	<b>TOTAL I</b>	IN	1	CØ	DØ	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	<b>TOTAL II</b>	IO		LV	LW <b>1 175 000</b>	1X
CORPORELLES	Terrains		IP		LX	LY	LZ
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA	MB	MC
		Sur sol d'autrui	IR		MD	ME	MF
		Inst. gales, agencets et am des constructions	IS		MG	MH	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	MK	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU		MM	MN <b>20 515</b>	MO
		Matériel de transport	IV		MP	MQ	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	MT <b>94 329</b>	MU
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ	NA	NB
	Avances et acomptes		NC		ND	NE	NF
	<b>TOTAL III</b>		IY		NG	NH <b>114 844</b>	NI
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU	M7	ØW
	Autres participations		IØ		ØX	ØY	ØZ
	Autres titres immobilisés		I1		2B	2C	2D
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	2F <b>8 441</b>	2G
	<b>TOTAL IV</b>		I3		NJ	NK <b>8 441</b>	2H
	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>		I4		ØK	ØL <b>1 298 284</b>	ØM

## AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <b>SELAS PHARMACIES SAINT HILAIRE</b>											Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>CADRE A</b>		<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CY		EL		EM		EN
Autres immobilisations incorporelles				TOTAL II		PE		PF		PG		PH
Terrains				PI		PJ		PK		PL		
Constructions				PM		PN		PO		PQ		
				PR		PS		PT		PU		
				PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations corporelles				QE	124	QF		QG	124			
				QH	QI	QJ		QK				
				QL	QM	QN	18 620	QO	18 620			
				QP	QR	QS		QT				
				QU	QV	QW	18 744	QX	18 744			
TOTAL III				ØN	ØP	ØQ	18 744	ØR	18 744			
<b>CADRE B</b>		<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>										
Immobilisations amortissables		DOTATIONS					REPRISES					Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6					
<b>TOTAL I</b>												
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1					
<b>TOTAL II</b>												
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions		Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
		Sur sol propre	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
		Sur sol d'autrui	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. gales, agenc et am. des const.	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9					
Inst. techniques mat. et outillage	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7					
Inst. gales, agenc am. divers	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5					
Matériel de transport	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3					
Mat. bureau et inform. mobilier	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1					
Emballages récup. et divers	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8					
Frais d'acquisition de titres de participations	NL		NM				NO					
<b>TOTAL IV</b>												
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV					
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ					
<b>CADRE C</b>												
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations								SP		SR		

Désignation de l'entreprise : **SELAS PHARMACIE SAINT HILAIRE**Néant  \*

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA		TB		TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD		TE		TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG		TH		TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4		D5		D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinques H du CGI)	IJ	IK		IL		IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP		TQ		TR
<b>TOTAL I</b>		3Z	TS		TT		TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y		4Z		5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D		5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H		5J		5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP		EQ		ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T		5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W		5X		5Y
<b>TOTAL II</b>		5Z	TV		TW		TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations <div style="margin-left: 20px; margin-top: -10px;">             - incorporelles              - corporelles              - titres mis en équivalence              - titres de participation              - autres immobilisations financières (1) *           </div>	6A	6B		6C		6D
		6E	6F		6G		6H
		Ø2	Ø3		Ø4		Ø5
		9U	9V		9W		9X
		Ø6	Ø7		Ø8		Ø9
		6N	6P		6R		6S
		6T	6U		6V		6W
	Sur stocks et en cours	6X	6Y		6Z		7A
	Sur comptes clients	7B	TY		TZ		UA
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	7C	UB		UC		UD
<b>TOTAL GENERAL ( I + II + III )</b>		UE			UF		
Dont dotations et reprises		UG			UH		
- d'exploitation		UJ			UK		
- financières							
- exceptionnelles							

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : **SELAS PHARMACIE SAINT HILAIRE**

Néant

CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3
DE L'ACTIF CIRCULANT IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US
	Autres immobilisations financières	UT	8 441	UV		UW 8 441
	Clients douteux ou litigieux	VA				
	Autres créances clients	UX	42 807		42 807	
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée *)	Z1				
	Personnel et comptes rattachés	UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ				
	Etat et autres collectivités publiques	VM				
		VB	30 064		30 064	
		VN				
		VP				
RENVOIS	Groupe et associés (2)	VC				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	719		719	
	Charges constatées d'avance	VS	2 060		2 060	
	<b>TOTAUX</b>		<b>84 092</b>	VU	<b>75 651</b>	VV <b>8 441</b>
	(1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD			
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE			
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF				
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3
						A plus de 5 ans 4
	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y				
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d' 1 an à l'origine	VH	1 181 426	102 939	422 200	656 288
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A				
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B	333 651	333 651		
	Personnel et comptes rattachés	8C	19 003	19 003		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	38 360	38 360		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	2 410	2 410		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	3 426	3 426		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 473	1 473		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J				
	Groupe et associés (2)	VI	319 957	319 957		
	Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K				
	Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *	Z2				
	Produits constatés d'avance	8L				
	<b>TOTAUX</b>		<b>1 899 706</b>	VZ	<b>821 219</b>	<b>422 200</b>
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	1 241 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL 319 957
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	59 574			

Désignation de l'entreprise : SELAS PHARMACIE SAINT HILAIRE					Néant <input type="checkbox"/> *	Exercice N, clos le : <b>30062018</b>	
<b>I. REINTEGRATIONS</b>						<b>BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>	
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) de l'exploitant ou des associés de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :	WA 56 102	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE		WB	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG		WC	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	)	XE	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW 68	
	Amendes et pénalités	WJ	68 Charges financières (art.212 bis) *	XZ		XY	
	Réintérations prévues à l'article 155 du CGI*						I7 6 931
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						K7
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		I8	
Régimes d'imposition particulières et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)			ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions			WN		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						WO	
Réintérations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	XR	
		Déficits étrangers antérieurs déduit par les PME (art.209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	WQ	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
<b>TOTAL I</b>						WR 63 101	
<b>II . DEDUCTIONS</b>						WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B , cadre III )						WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs			WW		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				XB		
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						I6
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :	Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A		WZ		
	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .				XA		
Majoration d'amortissement *						ZY	
Mesures d'incitation	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	XD
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undécies)	L6	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	XF
	Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies et octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC	XS
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	XG 7 221
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						Y2	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle pour investissement	X9	Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI		XH 7 221	
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
<b>III . RESULTAT FISCAL</b>						<b>TOTAL II</b>	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		{ bénéfice ( I moins II ) déficit ( II moins I )	XI	55 880		XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*			ZL		XL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			XN		XO 0		
<b>RESULTAT FISCAL</b>	<b>BENEFICE(ligne XN) ou DEFICIT reportable en avant (ligne XO)</b>			<b>55 880</b>			

## 2058A - Déductions diverses au 30/06/2018

Libellé	Montant
REDUCTION IMPOT MECENAT	2 700
CICE	4 521
<b>Totalisation</b>	<b>7 221</b>

Désignation de l'entreprise <u><b>SELAS PHARMACIE SAINT HILAIRE</b></u>		Néant <input type="checkbox"/> *
<b>I. SUIVI DES DEFICITS</b>		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	
<b>II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	11 033
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT</b>		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)</b> <b>à reporter au tableau 2058-A :</b>	YN	YO
	↓ ligne WI	↓ ligne WU

**CONSEQUENCE DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

<b>ENTREPRISES DE TRANSPORT INS Crites AU REGISTRE DES TRANSPORTS</b> art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)	XU	<input type="checkbox"/>
---	----	--------------------------

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SELAS PHARMACIE SAINT HILAIRE										Néant <input type="checkbox"/> *						
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC		AFFECTIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserve légale - Autres réserves		ZB						
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie			ØD			Dividendes			ZD						
	Prélèvements sur les réserves			ØE			Autres répartitions			ZE						
	<b>TOTAL I</b>			ØF			Report à nouveau			ZF						
							(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)			ZG						
										<b>TOTAL II</b>						
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										ZH						
ENGAGEMENTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail ) J7</li> <li>- Engagements de crédit-bail immobilier</li> <li>- Effets portés à l'escompte et non échus</li> </ul>															
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sous-traitance</li> <li>- Locations, charges locatives ( dont montant des loyers des biens pris et de copropriété en location pour une durée &gt; 6 mois ) J8 54 289</li> <li>- Personnel extérieur à l'entreprise</li> <li>- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)</li> <li>- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages</li> <li>- Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ) ES</li> </ul>															
	<p>Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052</p>															
DETALS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE</li> <li>- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)</li> </ul>															
	<p>Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052</p>															
T.V.A. IMPÔTS ET TAXES	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Montant de la T.V.A. collectée</li> <li>- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations</li> </ul>															
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1, ou modèle 2460 de 2017) *</li> <li>- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *</li> <li>- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *</li> </ul>															
DIVERS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Numéro de centre de gestion agréé * XP - Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Si non 0</li> <li>- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice</li> <li>- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI</li> </ul>															
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plus-values à 15% JK - Plus-values à 0% JL</li> <li>- Plus-values à 19% JM - Imputations JC</li> <li>- Plus-values à 15% JN - Plus-values à 0% JO</li> <li>- Plus-values à 19% JP - Imputations JF</li> </ul>															
REGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA			Plus-values à 15% JK			Plus-values à 0% JL								
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD			Plus-values à 19% JM			Imputations JC								
<p>Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale</p>										JH JJ						
<p>N° SIRET de la société mère du groupe</p>										JL						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.

Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

## DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise : SELAS PHARMACIE SAINT HILAIRE Néant  \***A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés * ①	Valeur d'origine * ②	Valeur nette réévaluée * ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements * ⑤	Valeur résiduelle ⑥
<b>I - Immobilisations *</b>	1				
	2				
	3				
	4				
	5				
	6				
	7				
	8				
	9				
	10				
	11				
	12				

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES****Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \***

Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-value taxables à 19% (1) ⑪
			19%	15% ou 12,80%	0%	
<b>I - Immobilisations *</b>	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

<b>II - Autres éléments</b>	13 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférante aux éléments cédés	+				
	14 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		19%	15% ou 12,80%	0%	
	15 Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16 Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17 Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18 Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20 Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9)					
	CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10)	( A )	( B ) (Ventilation par taux)			( C )
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

## Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SELAS PHARMACIE SAINT HILAIRE**

Néant  \*

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.  
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ② .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *.	

### I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 4 N - 5 N - 6 N - 7 N - 8 N - 9 N - 10		

### II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES \*

Origine ①	Moins-values			Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col.⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	A 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 3 N - 4 N - 5 N - 6 N - 7 N - 8 N - 9 N - 10				

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : <b>SELAS PHARMACIES SAINT HILAIRE</b>					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N</b>		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
<b>TOTAL</b> (ligne 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
<b>TOTAL</b> (ligne 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
<b>II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS*</b> (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve			montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤	
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

**CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE  
VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS**
Formulaire obligatoire (article 53 A  
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <b>SELAS PHARMACIES SAINT HILAIRE</b>	Néant <input type="checkbox"/> *		
Exercice ouvert le : <b>06042017</b> et clos le : <b>30062018</b>	Durée en nombre de mois <b>15</b>		
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :			
<b>I - Chiffre d'affaire de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	2 275 498	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	4 227	
<b>TOTAL 1</b>	OX	<b>2 279 725</b>	
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	31	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD	145 527	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
<b>TOTAL 2</b>	OM	<b>145 558</b>	
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Achats	ON	1 643 244	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	242 273	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	901	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
<b>TOTAL 3</b>	OJ	<b>1 886 417</b>	
<b>III - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée	<b>TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3</b>	OG	<b>538 865</b>
<b>IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF)	SA	538 865	
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	1 823 780	
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Période de référence	GY	GZ	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		
<b>V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs</b>			
Effectifs moyens du personnel	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		

(17)

**COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. II<sup>e</sup> au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

 (1)
Néant  \*EXERCICE CLOS LE **3|0|0|6|2|0|1|8**N° SIRET **8 | 2 | 9 | 0 | 7 | 2 | 4 | 3 | 8 | 0 | 0 | 0 | 1 | 5**DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SELAS PHARMACIE SAINT HILAIRE**ADRESSE (voie) **18-2 RUE GEOFFROY SAINT-HILAIRE**CODE POSTAL **75005**

VILLE

**PARIS**Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise **P1**Nombre total de parts ou d'actions correspondantes **P3**Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise **P2****1**Nombre total de parts ou d'actions correspondantes **P4****10 000****I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :**Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code postal  Commune  Pays **II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**Titre (2) **MR** Nom patronymique **NATAF** Prénom(s) **ULYSSE**Nom marital  % de détention **100,00** Nb de parts ou actions **10 000**Naissance : Date **30041987** N° département **75** Commune **PARIS** Pays **FRANCE**Adresse : N° **141** Voie **BOULEVARD CHARONNE**Code postal **75011** Commune **PARIS** Pays **FRANCE**Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s) Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions Naissance : Date  N° département  Commune  Pays Adresse : N°  Voie Code postal  Commune  Pays 

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 (1)

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE

3 | 0 | 0 | 6 | 2 | 0 | 1 | 8

N° SIRET

8 | 2 | 9 | 0 | 7 | 2 | 4 | 3 | 8 | 0 | 0 | 0 | 1 | 5

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE

SELAS PHARMACIE SAINT HILAIRE

ADRESSE ( voie )

18-2 RUE GEOFFROY SAINT-HILAIRE

CODE POSTAL

75005

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>	
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>		
	Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>	
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>	
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>		
	Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>	
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>	
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>		
	Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>	
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>	
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>		
	Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>	
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>	
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>		
	Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>	
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>	
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>		
	Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>	
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>	
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>		
	Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>	
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>	
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>		
	Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



N°2079-CICE-FC-SD

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
**CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI**

**(article 244 quater C du Code Général des Impôts)**  
**Dépenses engagées au titre de l'année civile 2 017**

*FICHE D'AIDE AU CALCUL*

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD constitue le support déclaratif du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

Exercice ouvert le **06042017** Clos le **3006201**

Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise	
	829072438	
<b>SELAS PHARMACIE SAINT HILAIRE</b> <b>18-2 RUE GEOFFROY SAINT-HILAIRE</b>  <b>75005 PARIS</b>	Ancienne adresse (en cas de changement) :	
Sociétés bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (article 223 A du CGI)	Désignation et adresse de la société mère :	N° SIREN de la société mère

I - CALCUL DU CREDIT D'IMPOT	ANNEE CIVILE 2 017
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt (reporter le montant cumulé figurant sur le bordereau récapitulatif de cotisation (BCR) ou la déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS) ou la déclaration trimestrielle de salaires (DTS) relatif au dernier mois ou au dernier trimestre de l'année) <sup>1</sup>	1 64 584
Montant du crédit d'impôt (ligne 1 x 7,00 %) <sup>2</sup>	2 4 521
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail <sup>3</sup> (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	3a
Montant de la majoration prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 3a x 7,00 %) x 10/90)	3b
Montant du crédit d'impôt majoré (ligne 2 + ligne 3b)	4 4 521
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 7)	5
<b>Montant total du crédit d'impôt</b> (ligne 2 ou ligne 4 + ligne 5)	6 4 521

## **II - CADRE A SERVIR PAR LES ENTREPRISES DECLARANTES QUI DETIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIETES DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILES NON SOUMIS A L'IMPOT SUR LES SOCIETES**

<sup>1</sup> Les entreprises éligibles au CICE sont tenues de s'acquitter de leurs obligations déclaratives à la fois auprès des organismes collecteurs des cotisations sociales et auprès de l'administration fiscale.

<sup>2</sup> Pour les rémunérations versées en 2015 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer, le taux est fixé à 7,5 %

<sup>3</sup> Cf. § 55 du BOI-BIC-RCI-10-150-20.

**III – CADRE A SERVIR POUR LA REPARTITION DU CREDIT D'IMPOT ENTRE LES ASSOCIES MEMBRES DE SOCIETE DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILES NON SOUMIS A L'IMPOT SUR LES SOCIETES**

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt 1	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) 2	% de droits détenus dans la société 3	Quote part du crédit d'impôt (1-2) x 3
<b>TOTAL</b>				

**IV - UTILISATION DE LA CREANCE**

**IV-1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et les entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu) :**

**Cas général**

Montant du crédit d'impôt (hors quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (report de la ligne 2 ou de la ligne 4)	8	4 521
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement <sup>3</sup>	9	
Montant du crédit d'impôt disponible <i>Reporter en ligne 10 :</i> - le résultat du calcul (ligne 8 - ligne 9) s'il est positif; - zéro si le résultat du calcul (ligne 8 - ligne 9) est négatif ou égal à zéro.	10	4 521
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (ligne 7 du cadre II + ligne 10)	11	4 521

**Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère)**

Montant total du crédit d'impôt du groupe (totalisation de l'ensemble des montants de CICE des sociétés du groupe)	12	
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement <sup>3</sup>	13	
Montant du crédit d'impôt disponible <i>Reporter en ligne 14 :</i> - le résultat du calcul (ligne 12 - ligne 13) s'il est positif - zéro si le résultat du calcul (ligne 12 - ligne 13) est négatif ou égal à zéro.	14	
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation des entreprises dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) [(totalisation de la ligne 7 de l'ensemble des déclarations du groupe) + ligne 14]	15	

**IV-2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :**

Montant imputé sur l'impôt sur les sociétés (dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 11 ou ligne 15)	16	
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes et PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander sur le formulaire n°2573-SD	17	

**- Pour les sociétés hors régime de groupe :**

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5 et 6 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 6 et 9 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

**- Pour la société mère d'un groupe de sociétés :**

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5 et 6 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 12 et 13 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

**- Pour les sociétés filiales d'un groupe de sociétés :**

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5 et 6 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD

<sup>3</sup> Il convient de porter le montant total de la créance cédée , et non le montant de l'avance reçue.

**IV-3. Entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu :** Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5 et 6 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD et celui du crédit d'impôt disponible déterminé ligne 11 dans la partie réductions et crédits d'impôt de la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO (case 8TL ou 8UW).

**Les demandes de restitution anticipées ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).**

## Taux réduit d'IS

Détermination des bénéfices soumis au taux réduit  
(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

<b>Identification de la société</b>		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
<b>SELAS PHARMACIE SAINT HILAIRE</b>	<b>82907243800015</b>	<b>4773Z</b>
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
<b>18-2 RUE GEOFFROY SAINT-HILAIRE</b>		
<b>75005 PARIS</b>		

<b>I. Résultats de l'exercice</b>		
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058-A, ligne XI ou tableau 2033-B, ligne 352)	55 880
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059-A, total colonne 9 ou tableau 2033-C, ligne 596)	
c	Déficits antérieurs imputés au titre de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XL ou tableau 2033-B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WV)	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059-A, ligne 17 ou tableau 2033-C, ligne 593)	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WW et XB)	

<b>II. Bénéfices soumis au taux réduit</b>		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38 120 €x (Durée de l'exercice en mois / 12)	46 273
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	46 273
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
	<b>Total des lignes h à k à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065</b>	<b>46 273</b>

<b>III. Bénéfices soumis au taux normal</b>		
l	Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	9 607

<b>IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 15%</b>		
m	Total des lignes (d-j-k) à reporter cadre C-2 de l'imprimé n°2065	



## **Formulaire obligatoire**

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
**REDUCTION ET CREDIT D'IMPOT DE L'EXERCICE**

Exercice clos le 30/06/2018

## **Au titre de l'année civile 2017**

Néant

Dénomination de l'entreprise	SELAS PHARMACIE SAINT HILAIRE	N° Siren :829072438
Adresse	18-2 RUE GEOFFROY SAINT-HILAIRE	75005 PARIS

SOCIETE BENEFICIAINT DU REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES \*

PME au sens communautaire

Dénomination de la société mère	N° Siren :
Adresse	

Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UJE ou de l'EEE

<b>Credit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)</b>	<b>hors DOM</b>	<b>situé dans les DOM</b>
dont crédit d'impôt relatif aux rému. versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM		
Dont préfinancement		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt	64 584	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).		
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés		

#### **II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC dépôt obligatoire d'une déclaration spéciale**

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

#### **PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts»)**

### **III - CAS PARTICULIERS**

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N

SECRET//COMINT//NOFORN//REF ID: A612140

Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois

Credit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois